EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **07 novembre 2014 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **sept novembre deux mille quatorze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 31 octobre 2014, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : **Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, François BARRIÈRE, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Anne FAUROT, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Isabelle PADOVANI, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Antoine RECHAGNEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : **Géraldine BASTIEN à Jean-Pierre BRENAS, Fabienne MONTEL à Christiane JALICON**

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : **Marianne MAXIMI**

Monsieur Alain LAFFONT quitte la séance avant le vote de la question 14 et donne pouvoir à Monsieur Florent NARANJO.

Rapport N° 23

NOUVELLE CONVENTION AVEC LE CROUS ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS NATIONAL D'AIDE D'URGENCE

Messieurs Jérôme AUSLENDER et Simon POURRET ne prennent pas part au vote.

Afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des étudiants, la Ville attribue chaque année une subvention au CROUS, pour le Fonds National d'Aide d'Urgence qui permet d'apporter une aide financière aux étudiants en situation difficile.

Face aux nouveaux besoins des étudiants, il est envisagé cette année d'aider aussi l'Espace d'Accueil Etudiants, lieu d'informations sur la vie étudiante notamment pour les primo étudiants et les étudiants étrangers.

Compte tenu de l'intérêt local de ces actions en faveur des étudiants qu'il convient de conforter, il vous est proposé, en accord avec votre commission :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention (ci-jointe) pour une durée de 3 ans.
- d'attribuer au CROUS une subvention de 40 000 € répartie comme suit :

 - 20 000 € alloués au FNAU
 - 20 000 € alloués à l'Espace d'Accueil Etudiants

DELIBERATION

Les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité et converties en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 26 novembre 2014

Le Maire,

Olivier BIANCHI

CONVENTION
ENTRE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND ET LE CROUS

Entre

LA COMMUNE DE CLERMONT-FERRAND
Mairie – 10 rue Philippe Marcombes – 63000 Clermont-Ferrand
Représentée par son Maire, Olivier Bianchi autorisé à l'effet des présentes par délibération du enregistrée en préfecture le
D'une part,

ET

LE CENTRE RÉGIONAL DES OEUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES (CROUS) AYANT SON SIEGE A CLERMONT-FERRAND , 25 rue Etienne Dolet 63037 Clermont-Ferrand
représenté par Jean-Jacques GENEBRIER, son directeur
D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

PREAMBULE

Le CROUS de Clermont-Ferrand met en place, depuis 2005, à chaque rentrée universitaire et pendant trois mois, l'Espace d'Accueil Étudiants.
Né de la volonté commune du CROUS, des collectivités locales et des établissements d'enseignement supérieur auvergnats d'améliorer l'accueil des étudiants, notamment les primo étudiants et les étudiants étrangers, **l'Espace d'accueil étudiants** est un lieu d'informations sur la vie étudiante (bourse, logement, restauration, santé, transport, culture, sport...) et un cyberespace en libre accès. Il constitue également pour les étudiants étrangers un lieu unique pour le renouvellement de leur titre de séjour.

De plus, dans le cadre des missions confiées aux Œuvres Universitaires d'améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants, le **Fonds National d'Aide d'Urgence** (F.N.A.U) du CROUS de Clermont-Ferrand apparaît comme un outil privilégié permettant d'apporter rapidement une aide financière personnalisée à de nombreux étudiants en difficulté.

Compte-tenu de l'intérêt local que présentent ces activités en faveur des étudiants, la Ville souhaite contribuer à ces actions dans le cadre de son soutien aux étudiants et à l'enseignement supérieur.

Article I – Engagement de la commune de Clermont-Ferrand

La commune de Clermont-Ferrand contribuera chaque année au financement du Fonds National d'Aide d'Urgence et de l'Espace d'accueil Étudiants gérés par le CROUS de Clermont-Ferrand.

Pour l'année 2014, le montant de la subvention fixé par le Conseil Municipal s'élève à 40 000€ :
- 20 000,00 € au titre du FNAU
- 20 000,00 € au titre de l'Espace d'accueil étudiants

Pour les années ultérieures, son montant sera fixé annuellement par le Conseil Municipal en fonction du bilan de l'action réalisée en N-1 et des activités reconduites ou nouvellement envisagées .

Article II – Obligations du CROUS

Le CROUS devra transmettre chaque année au cours du 1er trimestre de l'année considérée un dossier de demande de subvention accompagnée de toutes indications utiles, notamment financières et comptables (présentation du CROUS, attestation du directeur relative à la demande de subvention, relevé d'identité bancaire)

Le CROUS devra joindre au dossier :

- un bilan d'activités du FNAU: nombre de dossiers traités, nombre d'étudiants ayant reçu une aide, montant total des aides accordées dans les différentes catégories (type d'établissement, type d'aides, statut des étudiants) et autres renseignements statistiques représentatifs de l'activité du F.N.A.U. ainsi que le rapport d'activité du service social du CROUS

- un bilan d'activités de l'Espace d'accueil Étudiants : période de mises en œuvre, nombre d'étudiants reçus, type d'information mise à disposition, type de demandes traitées, type d'établissements, activités nouvellement envisagées..

Le CROUS s'engage à faire mention de la participation de la Commune de Clermont-Ferrand dans tous ses documents d'information relatifs au F.N.A.U et à l'Espace d'accueil étudiants diffusés auprès de tous publics.

Article III – Règlement de la subvention

La subvention sera versée annuellement par mandat administratif au compte bancaire du CROUS (relevé d'identité bancaire joint au dossier chaque année) sur présentation de la délibération du Conseil Municipal.

En cas de non respect des termes de cette convention, notamment en cas de dossier incomplet ou de baisse significative de l'activité, la Commune se réserve le droit de diminuer ou de suspendre le versement de sa contribution.

Article IV - Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de sa signature.

Chacune des parties peut la dénoncer chaque année à la date anniversaire avec un préavis de trois mois par lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à Clermont-Ferrand en 3 exemplaires, le

Le représentant du CROUS,
Le Directeur

Jean-Jacques GENEBRIER

Le Maire de Clermont-Ferrand

Olivier BIANCHI